



**Grenville-sur-la-Rouge**

DE CŒUR ET DE NATURE

## AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2024, le conseil a adopté le projet de règlement numéro RU-953-11-2023, amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, afin d'ajouter les usages appartenant à la classe d'usages «services personnels et professionnels (C2)» au sein de la zone RV-01;
2. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 8 février 2024, à compter de 18h00, pour l'ensemble des modifications ci-après énumérées, à l'hôtel de ville, située au 88 rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de l'adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
3. L'objet du projet de règlement numéro RU-953-11-2023 est d'ajouter les usages appartenant à la classe d'usages «services personnels et professionnels (C2)» au sein de la zone RV-01;
4. Ce projet de règlement numéro RU-953-11-2023 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter;
5. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, situé au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge, les jours ouvrables de bureau.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 18 janvier 2024.

  
Myriam Nadon  
Directrice générale et greffière-trésorière